



Face à la crise,
Champs-sur-Marne
**Ville solidaire
et citoyenne**

Page 5



(actualités) Champs en images



De nouvelles boîtes à lire ont été installées par le service citoyeneté rue Nelson Mandela (à côté du C@P) et place Pablo Picasso, qui rencontrent déjà un beau succès. Des animations sont à venir au mois de juin...



vacances de Printemps, du 12 au 23 avril, des ateliers de loisirs créatifs gratuits ont été proposés aux petits Campésiens par le service municipal enfance, à proximité des quatre centres de loisirs ouverts de la ville. Le beau temps a été de la partie et les enfants sont venus nombreux !



Toujours dans le cadre de ces vacances de Printemps, les enfants ont pu participer à des stages gratuits de percussions citoyennes (africaines et afrobrésiliennes) de la Compagnie « Les Tambours-Parleurs ».

SOMMAIRE

(édito) 5

(actualités)

- Champs en images 2
- Service civique : engagez-vous ! 4
- Crèches familiales : un mode d'accueil et d'éveil complet 6
- Du violon pour les tout-petits 7
- Une « Semaine de la tolérance » riche en expériences 8-9

(dossier)

Le budget primitif 10-13

(ville solidaire)

- Vaccination des Seniors : un service solidarité mobilisé ! 14
- Des vacances pour tous 15
- Portage des repas : le projet avance ! 15

(environnement)

- « Clean up challenge »... de nouveaux quartiers concernés ! 16
- Encombrants... ou déchetterie ? 17
- Et si vous pratiquiez le compostage ? 17

(urbanisme)

ZAC Haute Maison/
Hauts de Nesles : pour une ville unie 18-19

(travaux)

Centre aquatique :
les travaux avancent ! 20

(tribune politique) 21

(infos pratiques) 22-23



Champs-sur-Marne magazine n°240 Avril/Mai 2021 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Rédaction/Conception/Photos/Illustrations : Service Municipal Communication - Collection privée - Adobe Stock
© Sietrem - © Anyoji Beltrando
Impression : Imprimerie R RAS - 6, avenue des tissonvilliers - 95400 Villiers Le Bel
Distribution : Le Diffuseur
Service Communication Tél. 01 64 73 48 38 - Mail : communication@ville-champssurmarne.fr

(actualités)

Jeunes Campésiens

Service civique : engagez-vous !

Vous avez entre 18 et 25 ans et vous souhaitez donner de votre temps pour l'intérêt général ? Les contrats de service civique proposés par la municipalité, vous permettront d'étoffer votre CV tout en vous engageant au service du bien commun...

Bouleversant nos certitudes, cette crise sanitaire et économique fait réfléchir les jeunes sur le monde qui les entoure. Défense de l'environnement, lutte contre les inégalités, soutien aux Seniors ou aux démunis... De nombreux sujets leur donnent envie de s'engager au service du bien commun !

Désireuse de les faire travailler sur des projets enrichissants et porteurs de sens, la municipalité propose aux jeunes Campésiens, en partenariat avec l'association UNIS-CITE, plusieurs contrats de service civique, qui leur donneront l'occasion de devenir acteurs de leur vie et d'aller vers les autres, tout en faisant l'apprentissage de la citoyenneté...

Mais alors quelle différence avec un emploi ? Un jeune effectuant une mission de service civique ne sera pas salarié mais **volontaire** et sera encadré par un tuteur.

Il ne viendra donc pas pour remplacer un employé municipal, mais pour initier de nouveaux projets au service de la population ou/et développer des projets existants. Plusieurs missions sont ainsi proposées par **le service jeunesse et sports** de la ville, axées pour le service Jeunesse autour de la création et de l'accompagnement du Conseil Consultatif pour la Jeunesse, pour le service sports de l'animation des terrains sportifs de proximité. De beaux projets pour les jeunes volontaires !

Missions de six mois, base de 24h hebdomadaires - sans condition de diplôme
Indemnisation de 580 € par mois.

Renseignements :
service municipal Jeunesse
01 64 73 48 55



UN CONSEIL CONSULTATIF JEUNESSE

Vous êtes un Campésien de 11 à 17 ans et vous débordez d'idées pour votre ville ? Né de la volonté de la municipalité - dès le mandat précédent - d'investir les jeunes dans la vie de leur commune, ce nouveau Conseil Consultatif Jeunesse, accompagné par le **service municipal jeunesse**, permettra aux jeunes conseillers de donner leur avis

sur la vie locale et d'être les porte-parole des jeunes Campésiens pour proposer des projets utiles à l'ensemble de la collectivité. Il sera composé de **30 à 34 jeunes représentant(e)s**, répartis entre les 11/14 ans (24 à 26 élus) et les 15/17 ans (6 à 8 élus). L'élection se fera au sein des établissements scolaires pour une durée de mandat de 2 ans renouvelable (1 an pour les troisièmes et les terminales). Pour les jeunes non-scolarisés ou en formation à Champs-sur-Marne (ou scolarisés hors commune), le CCJ pourra coopter un binôme de collégiens et un binôme de lycéens après étude de leur acte de candidature.

Trois groupes de travail, chacun présidé par un élu membre de la commission municipale jeunesse, sont pour le moment prévus : « solidarité et citoyenneté », « animation et culture », ainsi que « sport et loisirs ». Ce qui n'empêchera pas d'autres groupes de travail d'être créés si nécessaire... Côté organisation, le C.C.J. sera présidé par le Maire ou son représentant (le Conseiller municipal délégué aux actions jeunesse). Une équipe d'accompagnement assurera également le lien entre le conseil municipal et le C.C.J. Les groupes de travail se réuniront au relais jeunesse du Bois de Grâce, les séances plénières dans la salle du conseil municipal.

Missions non rémunérées
Dépôt des actes de candidature (téléchargeables sur le site internet de la Commune ou en format papier dans les relais jeunesse) : service municipal de la Jeunesse avant le 30 septembre 2021.



(édito)



Depuis plus d'un an nous vivons mondialement une situation dramatique. Une crise sanitaire qui a engendré une crise économique et, dans notre pays une crise de confiance...

A Champs-sur-Marne, durant cette période qui, malheureusement n'est toujours pas achevée, nous avons vu se développer un formidable mouvement de solidarité. L'aide aux plus défavorisés, aux personnes âgées pour faire leurs courses ou les aider à la si difficile vaccination contre le covid.

Le service municipal solidarité a mobilisé jeunes et moins jeunes dans ces différentes actions solidaires. Les services et personnels municipaux continuent la distribution de masques pour les plus démunis et dans les écoles.

Depuis le premier confinement, les différents services municipaux ont continué leurs actions conformément aux engagements électoraux : l'accueil des enfants, les actions en direction de la jeunesse, l'organisation des vacances des activités dans les quartiers et les Vacances Solidaires pour les familles qui ne partent jamais. Les services techniques ont réalisé des travaux discutés pendant la campagne électorale : l'aire de jeux Joliot Curie, celui de La Garenne, la préparation de celui des Pyramides, la livraison des jardins familiaux, l'aide à la création d'une friperie solidaire en centre ville, d'une épicerie solidaire dans la cité Descartes... Un nouveau service est en train de se créer : le portage des repas à domicile pour les personnes âgées. La municipalité continue son œuvre pour une ville solidaire et citoyenne, pour le développement des services publics locaux de proximité.

Nous pouvons dire : nous en avons débattu, cela se fait.

Bien sûr la « crise » freine d'autres actions municipales mais, nous n'avons surtout pas perdu de vue nos grands principes de la campagne électorale : rencontre débat avec la population, dans des réunions de quartiers, de ville pour les grands projets. Nous souhaitons que cela redevienne possible le plus tôt possible. Champs-sur-Marne continuera à être solidaire et citoyenne pour y vivre encore mieux ensemble, dans le respect de ce qui en fait le bien vivre.

*Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne*

(actualités)

Petite enfance

Crèches familiales : un mode d'accueil et d'éveil complet

Modes d'accueil différents, les deux crèches familiales de la ville, au Bois des Enfants et à la Maison des Enfants, concilient les avantages d'une crèche collective et d'un accueil chez une assistante maternelle. Pour l'épanouissement des tout-petits... et de leurs parents !

Côté parents/enfants

Le principe des crèches familiales est simple : les enfants de 0 à 4 ans vivent leurs premières années chez une assistante maternelle employée par la ville, ce qui ne les empêche pas de se rendre une matinée ou deux par semaine dans les locaux de la crèche familiale pour participer à des ateliers d'éveil en groupes (entre 8 et 12 enfants, toujours les mêmes). La formule présente un double avantage : les enfants

sont accueillis dans un environnement calme et protégé, ils bénéficient d'un repère unique tout en profitant de moments en collectivité pour favoriser leur éveil et leur socialisation, encadrés par des professionnelles de la petite enfance : infirmière ou puéricultrice, psychologue, éducatrice de jeunes enfants...

Une fois tous les deux mois environ, d'autres ateliers à thèmes ou activités leur sont également proposés afin de

favoriser leur développement sensoriel et cognitif, comme l'atelier motricité ou la cuisine pédagogique... Le service Petite enfance de la ville organise également de régulières sorties (quand la situation le permet) à la médiathèque, à la ferme ou encore au parc Babyland...

Autre avantage pour les parents : un système de «relais» est mis en place, ce qui leur permet de se voir proposer une autre assistante maternelle lorsque la leur est en congés, en formation ou malade. Ils paient également en fonction d'un barème établi par la CAF. Et si certaines familles veulent mettre leur enfant dans une crèche collective à l'approche de la maternelle, elles en auront la possibilité dès ses 18 mois.

Côté assistantes maternelles

Pour les assistantes maternelles, intégrer une crèche familiale, c'est avant tout entrer dans une équipe, s'investir dans des projets communs et bénéficier d'un soutien constant grâce à l'encadrement bienveillant d'une équipe pluridisciplinaire : directrice de crèche, puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants, psychologue... Elles reçoivent aussi de régulières visites à domicile, participent à des groupes de travail (pour l'élaboration du projet pédagogique par exemple),





ainsi qu'à des groupes de parole animés par une psychologue. Sans oublier de régulières formations professionnelles organisées durant leur temps de travail... Sur le plan pratique, tout le matériel de puériculture leur est fourni : couchage, poussettes, chauffe-biberons... Une ludothèque est également à leur disposition, qui leur permet de renouveler leur stock de jeux ou de livres.

Dernier avantage, et non des moindres : les assistantes maternelles n'ont pas à chercher d'enfants à accueillir puisqu'une commission d'attribution se charge des admissions. Elles ne gèrent pas non plus la facturation ni le paiement avec les parents, les contrats se signant entre les familles et la mairie. Ce qui leur permet de se concentrer sur l'essentiel : l'épanouissement des enfants et les liens avec les familles...

Crèche familiale du Bois des Enfants

5, allée de la Lisière, tél : 01 64 61 07 31

Crèche familiale de la Maison des Enfants

Route de Malnoue, tél : 01 60 95 12 91

La mairie recrute des assistantes maternelles !

Vous habitez Champs-sur-Marne et possédez votre agrément d'Assistante Maternelle délivrée par le Conseil Départemental ? Vous désirez travailler à domicile tout en étant encadrée par une équipe pluridisciplinaire ?

Les crèches familiales campésiennes sont peut-être faites pour vous !

Rémunération : salaire mensuel de base + indemnité journalière d'entretien + indemnité de nourriture.

Envoyez votre lettre de candidature à : Madame le Maire

Mairie de Champs-sur-Marne
BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne-La-Vallée Cedex 2
recrutement@ville-champssurmarne.fr

Renseignements : service municipal
Petite enfance, 01 64 73 48 22



Portrait de Christine Herno, assistante maternelle à la crèche familiale de la Maison des Enfants

Travaillant pour la ville depuis 15 ans, je m'y épanouis et n'y trouve que des avantages. Les ateliers dans les structures et les sorties organisées par la ville me permettent de rencontrer régulièrement mes collègues et l'équipe encadrante. Je peux ainsi échanger sur mon quotidien ou parler des nouvelles méthodes éducatives en me sentant entourée, encadrée. Dans notre groupe, nous avons la chance d'être soudées, nous nous écoutons, nous entraînons...

A Champs-sur-Marne, et contrairement à certaines crèches d'autres villes, nous avons aussi la chance de bénéficier de salles dédiées dans les structures, avec de vrais espaces où les enfants peuvent faire des activités difficilement réalisables à la maison, comme la peinture corporelle par exemple... Je bénéficie également de formations régulières, qui m'ont permis d'approfondir mes connaissances sur le handicap, le développement de l'enfant ou le rôle des livres même pour les tout-petits. Dans cette commune, de nombreuses choses sont réalisées par le service Petite enfance et c'est vraiment appréciable !

Du violon pour les tout-petits

Passionnée de l'enfance, Caroline Lacroix, violoniste professionnelle qui a joué à la salle Pleyel, à Londres et à Shangai, a imaginé des concerts pensés pour les tout-petits de 0 à 4 ans, adaptés à leur sensibilité et à leur capacité d'attention : les concerts Thaïs des Bébé. Articulées autour d'une histoire, celle de la fleur Thaïs, ces animations musicales de 30 minutes environ permettent aux enfants de s'approcher de l'artiste en train de jouer, mais aussi de l'accompagner avec de petits instruments, de danser et même de toucher un violon.

Une expérience riche en émotion que les petits Campésiens vont pouvoir vivre en mai et en juin au sein des structures petite enfance de la ville...

- **Le lundi 21 juin 2021** : crèche collective
- **le mercredi 23 juin 2021** : multi accueil et crèche familiale du Bois des Enfants.



(actualités)

Temps périscolaires

Une « Semaine de la tolérance » riche en expériences

Du 22 au 26 mars, la commune a organisé sa première « Semaine de la tolérance » dans les écoles et les centres de loisirs. Une belle initiative du service Enfance qui a permis de sensibiliser les enfants campésiens à l'acceptation et au respect de l'autre...

Désireuse de développer de nouveaux projets d'éducation à la citoyenneté et au civisme, la municipalité s'est beaucoup investie dans cette nouvelle « Semaine de la tolérance », convaincue que la curiosité et le respect de l'autre s'apprennent dès le plus jeune âge et conditionnent ensuite toute une vie de citoyen. S'appuyant sur le 21 mars, « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » et « Journée mondiale de la trisomie 21 », la semaine s'est déclinée durant les temps périscolaires autour de trois axes : le handicap, la sensibilisation à la différence et la non-discrimination. L'objectif étant de sensibiliser les enfants à la tolérance grâce à diverses activités créatives ou sportives...



L'EXPERIENCE DU HANDICAP

Pour comprendre et apprendre à aimer l'autre, rien de tel que de se mettre à sa place ! C'est précisément ce que les enfants ont été amenés à faire en se plaçant dans diverses situations de handicap...

Premiers de cordée

Créée par des sportifs de haut niveau, l'association « Premiers de cordée » œuvre pour introduire la pratique sportive auprès des enfants hospitalisés ou en situation de handicap. Ce qui ne l'empêche pas de proposer en complément un programme de « Sensibilisation au Handicap » auprès des enfants des écoles, comme cela a été le cas à Champs-sur-Marne...

C'est ainsi que le mercredi 24 mars, les enfants des quatre centres de loisirs ont pu pratiquer le handibasket à l'accueil de loisirs Victor Hugo, découvrant la difficulté de se déplacer sur le terrain ou de rattraper un ballon lorsque l'on est en fauteuil. Ils ont également pu s'entretenir avec Roger Deda, ancien capitaine de l'équipe de France de handibasket. Lui qui est habitué aux tirs de ballons s'est retrouvé sous un feu nourri de questions !

Le mercredi suivant, le 31 mars donc, l'association est revenue proposer aux enfants, et notamment aux plus petits, du cécifoot et des parcours d'athlétisme.

Une balade dans la ville

D'autres actions ont également été menées autour du handicap, dont notamment une activité autour de la sécurité routière - « **Une balade dans la ville : prends ma place** » - initiée dans le quartier Paul Langevin. Les enfants se sont ainsi promenés dans les rues en situation de handicap, ce qui leur a permis de comprendre la difficulté de passer une plaque d'égout ou de savoir quand traverser sur un passage piéton lorsque l'on est par exemple aveugle. Dans les écoles également, des parcours de motricité ont été mis en place pour permettre aux enfants de vivre différentes expériences de handicap.

UNE EXPOSITION LUNAIRE

Cette «Semaine de la tolérance» a également été l'occasion de préparer une exposition prévue à la mairie lorsque le contexte sanitaire le permettra : **Sport et handicap, une pratique lunaire ?**

Maquette de lune

Pour cette exposition, les animateurs ont créé un quartier de lune, sur lequel seront apposés les coloriages en 3D d'athlètes handicapés réalisés durant cette semaine par les enfants grâce au site ColiriAZ de l'Asso Triq'o.



Pieds en vedette

Autre élément de l'exposition : les chaussettes dépareillées. Chaque 21 mars en effet, journée de la trisomie 21, des associations telles que «**Down Syndrome International**» (DSI) invitent à enfiler des chaussettes dépareillées afin d'illustrer la normalité et la richesse de la différence. Une idée déclinée par les animateurs des écoles



et centres campésiens, où équipes et enfants ont arboré durant toute la semaine des chaussettes dépareillées. Des photos, dessins ou tableaux avec des chaussettes ont également été réalisés afin de préparer l'exposition à la mairie.

REFLEXIONS AUTOUR DE LA DIFFERENCE

Apprendre à accepter l'autre dans sa diversité est la meilleure manière de lutter contre toutes les formes de discriminations et de racisme. Et les petits Campésiens l'ont bien compris...

Kaléidoscopes de visages



Le principe était de faire réaliser aux enfants des autoportraits en dessin ou en photo, avant de les leur faire découper et de mélanger les morceaux avec ceux des autres enfants. Sont ainsi apparus des kaléidoscopes de visages tous plus variés et beaux les uns que les autres, parfaits pour illustrer le message : nous sommes tous différents, et de cette différence jaillit la beauté...

Débats autour du racisme

Autre moment fort de cette semaine : les discussions et débats autour du racisme. Pour les CM1 et CM2, un débat-philo a notamment été organisé à Pablo Picasso autour de 8 photos de femmes et d'hommes investis dans la lutte pour les droits civiques : Nina Simone, Rosa Parks, Angela Davis, Kathrine Switzer (première marathonnienne féminine), Nelson Mandela, Abraham Lincoln, Malcolm X et Martin Luther King... Les enfants ont été amenés

à s'exprimer sur leurs parcours, leurs combats, avant de réfléchir de manière concrète : s'ils étaient nés en 1950, qu'auraient-ils eu le droit de faire - ou pas - en fonction de leur origine ou de leur sexe ? Les plus petits ont quant à eux travaillé autour de livres pour la jeunesse tels que « **Le loup qui voulait changer de couleur** » d'Orianne Lallemand et Eléonore Thuillier. De belles façons de parler de l'autre et de la tolérance !



Le budget primitif

Le budget primitif est le document prévisionnel qui fixe l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir.

Le 12 avril 2021, Madame le Maire a présenté et mis aux voix le budget primitif 2021, qui a été voté à la majorité.

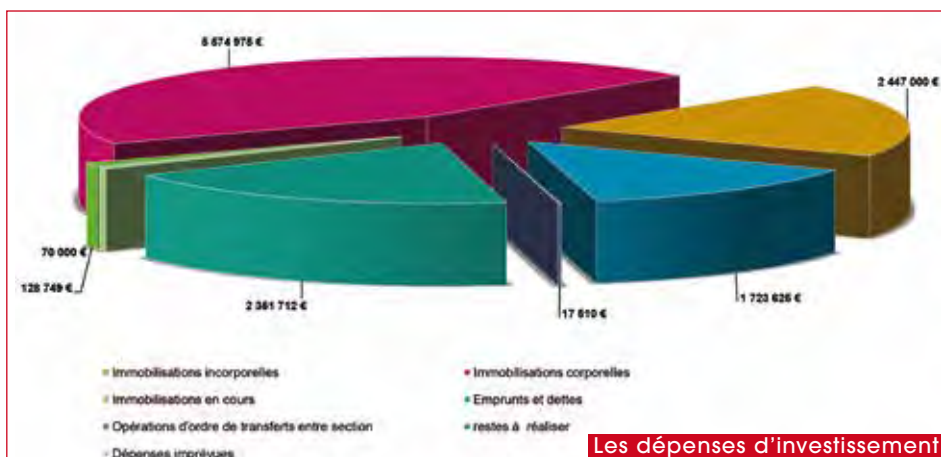
S'élevant à **52 283 568,71 €**, dont **39 969 997,60 €** pour la section de fonctionnement et **12 313 571,11 €** pour celle de l'investissement, ce budget présente les grands équilibres pour 2021 et les projets de l'équipe municipale.

- maintenir les services utiles à la population,
- poursuivre les efforts d'entretien, de sécurité et de préservation du patrimoine,
- proposer des projets d'investissement ambitieux répondant aux besoins de proximité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2021, c'est un programme en augmentation de 38,60 % par rapport à 2020 qui est proposé, les principales opérations qui se dégagent, sont les suivantes :



Les dépenses d'investissement

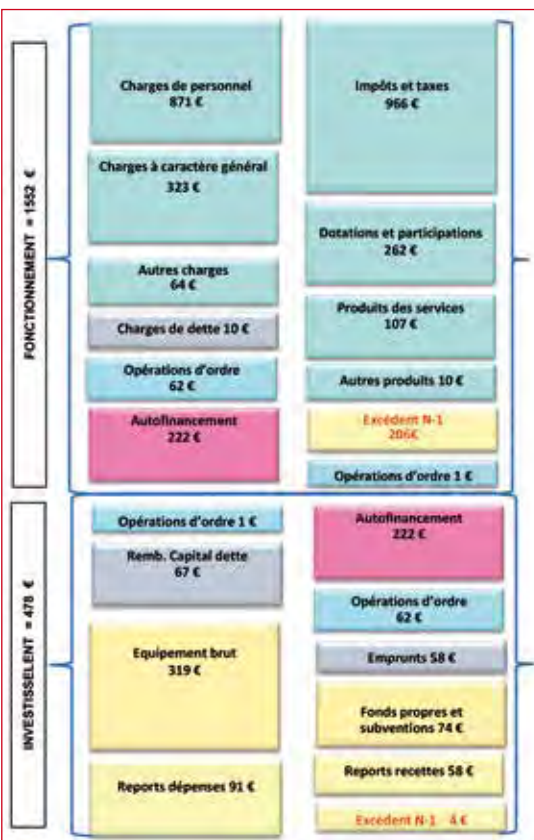
Avec l'objectif de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- maîtriser la masse salariale,
- fixer un potentiel d'emprunt à 1 500 000 €,
- dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible,
- ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les grandes orientations du budget 2021 de la ville ont été débattues lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2021.

Comme depuis plusieurs années, ce document reprend les résultats excédentaires de la gestion de 2020 dont l'analyse sera développée lors de la présentation du Compte Administratif.

- construction d'un nouvel équipement Enfance/Petite enfance (financé à 80% de la Z.A.C. des Hauts de Nesles), 500 000 € pour une première phase d'étude de faisabilité des travaux,
- financement de la dernière tranche des travaux de reconstruction des tennis « Fontaine aux Coulons » 200 000 €,
- un programme de travaux conséquent sur l'ensemble des groupes scolaires 1 647 000 €,
- un programme de voirie, éclairage public, plantations 1 860 000 € comprenant le financement de la 2^{ème} tranche des travaux de voirie « Cours du Luzard »,
- la création d'un terrain synthétique au stade des Pyramides 1 000 000 €,
- les travaux de conformité et de sécurisation sur divers bâtiments 550 000 €,



Il se caractérise par la traduction comptable des orientations budgétaires :

- intervenir dans tous les quartiers de la ville et répondre aux enjeux de solidarité et de citoyenneté,

- un budget participatif « politique de la ville » reconduit à 150 000 €,
- un programme d'acquisition de matériel et mobilier 818 224 €.

Viennent s'ajouter aux dépenses d'équipements, 500 € pour caution ainsi que le remboursement de la dette en capital au titre de la prise en charge du passé pour un montant de 1 723 125 €, soit une évolution de 0,14% comparé à 2020.

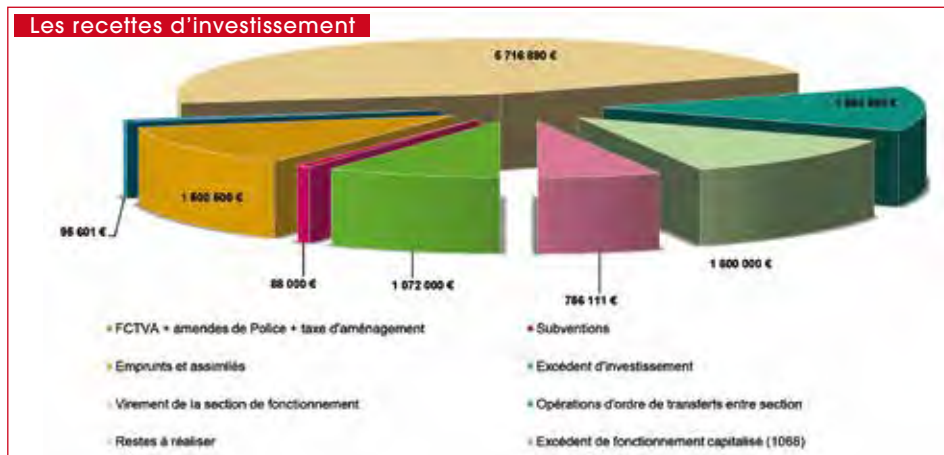
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement bénéficie en 2021 de ressources d'autofinancement (021), en progression de 63 % par rapport à 2020.

Ainsi, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 5 716 890 € contre 3 500 000 € au budget primitif de 2020.

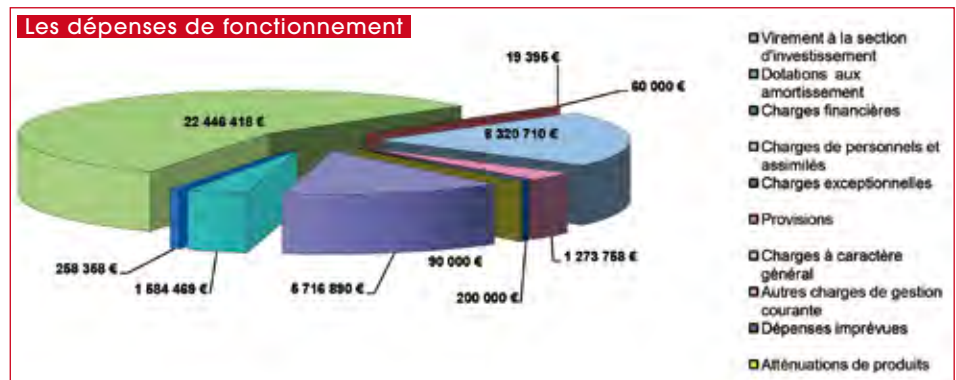
La bonne tenue des résultats permet de fixer le recours à l'emprunt à 1 500 000 €. Aux recettes d'emprunt, le budget de 2021 s'appuie sur les recettes prévisionnelles suivantes :

- 572 000 € de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.),
- 200 000 € d'amendes de Police,
- 300 000 € de taxes d'aménagement*,
- 88 000 € de subventions.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



L'exercice budgétaire de 2021 se fixe pour objectif de poursuivre la trajectoire de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et tient compte des conséquences liées aux restrictions sanitaires qui n'autorisent pas le maintien de certaines activités ou projets, particulièrement en ce début d'année.

Les charges réelles de fonctionnement pour 2021, sont en baisse de 0,40 % comparé à 2020.

Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés 22 446 418 €.

Elles représentent 68,71% des charges réelles de fonctionnement. Principal poste des dépenses réelles de fonctionnement, la structure enregistre une progression de 2 % comparée à celle du budget primitif précédent.

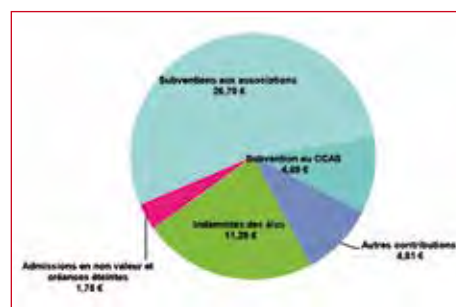
Chapitre 011 : les charges à caractère général 8 320 710 €.

Elles représentent 25,47% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement. En 2021, ce poste, en baisse de 3,55 % par rapport à 2020 tient compte des restrictions et mesures diverses, conséquences de la crise sanitaire, qui ne permettent pas de maintenir, pour le 1^{er} trimestre, (voire semestre) l'ensemble des activités envisagées.

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante 1 273 758 €.

Elles représentent 3,89% des charges réelles de fonctionnement. Ce poste enregistre une baisse de 4,39%, il est composé des indemnités aux élus, des subventions de fonctionnement aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), de notre contribution au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.), et des pertes et créances irrécouvrables.

La diminution s'explique par une baisse du poste des subventions aux associations (pas de classes d'environnement organisées en hiver 2021). Le schéma ci-dessous illustre la répartition en € par habitant.



(dossier) Budget 2021

Chapitre 014 : atténuations de produits 90 000 €.

Ce poste concerne l'inscription pour contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Chapitre 66 : les charges financières 258 357,50 €.

Elles représentent 0,79 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 280 000 € pour les intérêts réglés à l'échéance, 2 000 € pour autres charges financières et -23 642,50 € pour les Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

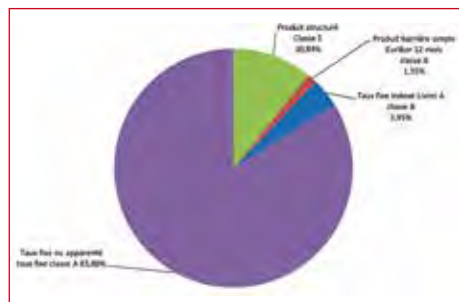
La baisse des charges financières, plus particulièrement « les intérêts de la dette réglés à l'échéance » en repli de 12,07% s'explique à travers les dernières négociations d'emprunts à taux historiquement bas.

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû est de 12 540 533 €, avec un taux moyen de 2,20 %.

Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)
12 540 533 €
Taux moyen (annuel)
2,20 %
Durée de la vie résiduelle
5 ans et 6 mois
Durée de la vie moyenne
10 ans et 11 mois
Nombre de lignes
22

L'encours est ainsi réparti par type de taux et exposition aux risques selon la charte Gissler.



Chapitre 67 : les charges exceptionnelles 19 395 €.

Ce chapitre comprend l'acquisition des dictionnaires pour les futurs élèves entrant au CP et ceux entrant en 6^{ème}. Il comprend également des crédits pour annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 : les dotations aux amortissements et provisions 60 000 € (0,18% des charges réelles de fonctionnement).

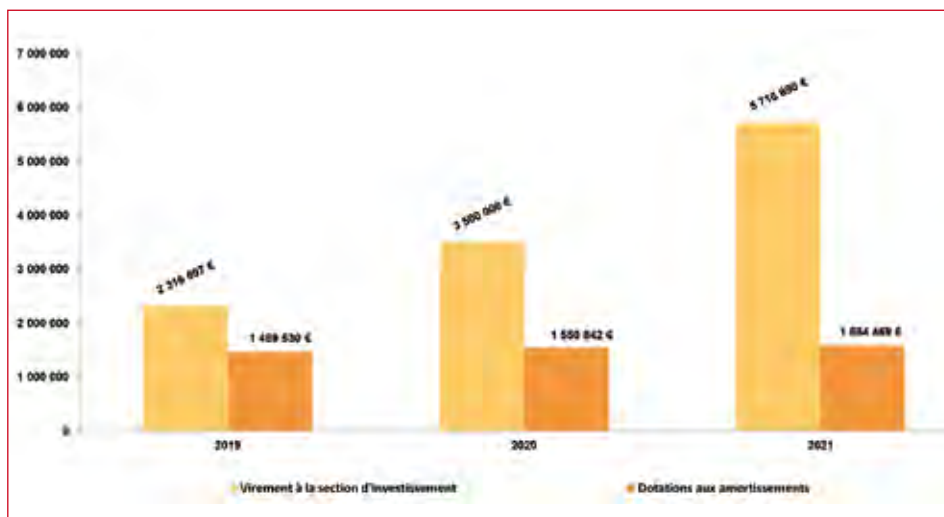
En 2021, nécessité de maintenir l'inscription des dotations pour provisions pour une meilleure anticipation des risques notamment contentieux et impayés.

Chapitre 022 : les dépenses imprévues 200 000 €, qui représentent 0,61% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses imprévues constituent une dérogation au principe de spécialité budgétaire, puisque les crédits sont employés pour faire face à des dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été réservé (ou un crédit insuffisant).

Les opérations d'ordre : pour un montant total de 7 301 359 €.

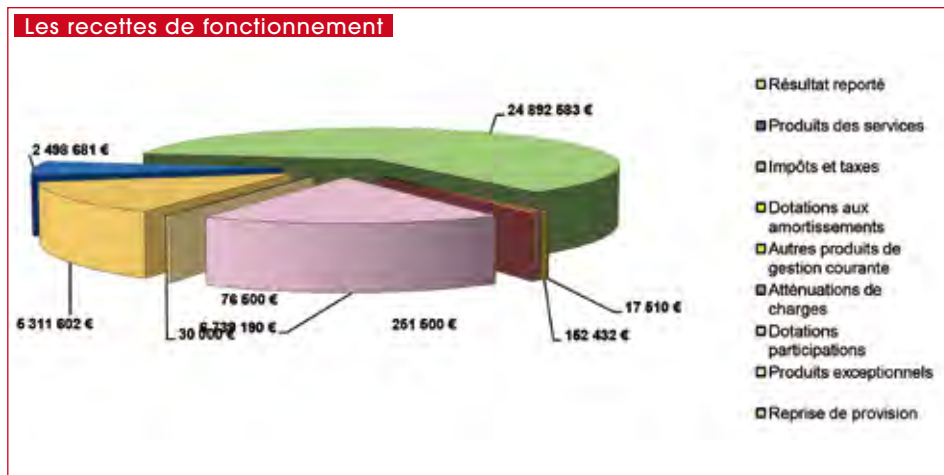
Les opérations d'ordre budgétaire comprennent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 584 469 €, ainsi que le prélèvement au profit de la section d'investissement pour 5 716 890 € en hausse de 63 % par rapport à 2020.

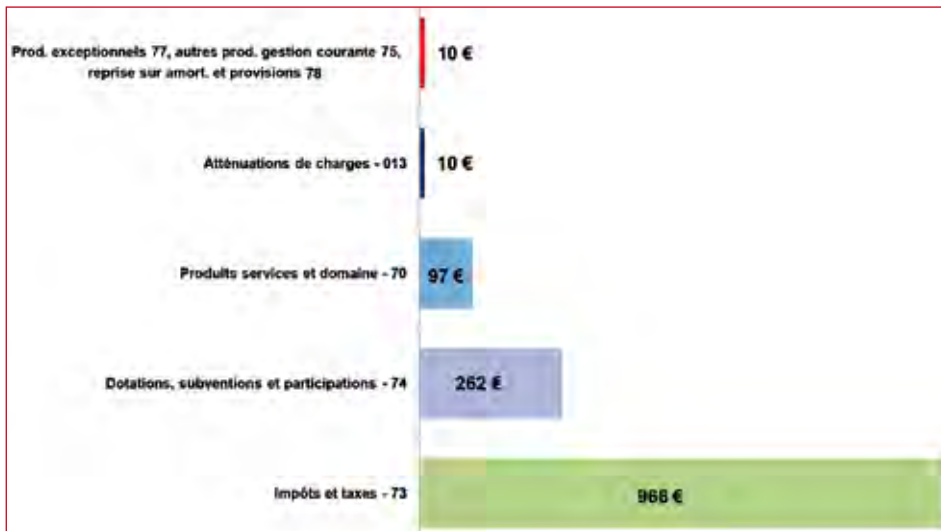


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources

régulières (les recettes fiscales, les participations et dotations de l'Etat ou d'autres collectivités, les produits des services...).





Le graphique ci-dessus illustre la répartition des recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant.

Chapitre 013 : les atténuations de charges **251 500 €** (0,73% de la structure des recettes réelles de fonctionnement)
Ce poste enregistre majoritairement les indemnités de remboursement sur les rémunérations du personnel.

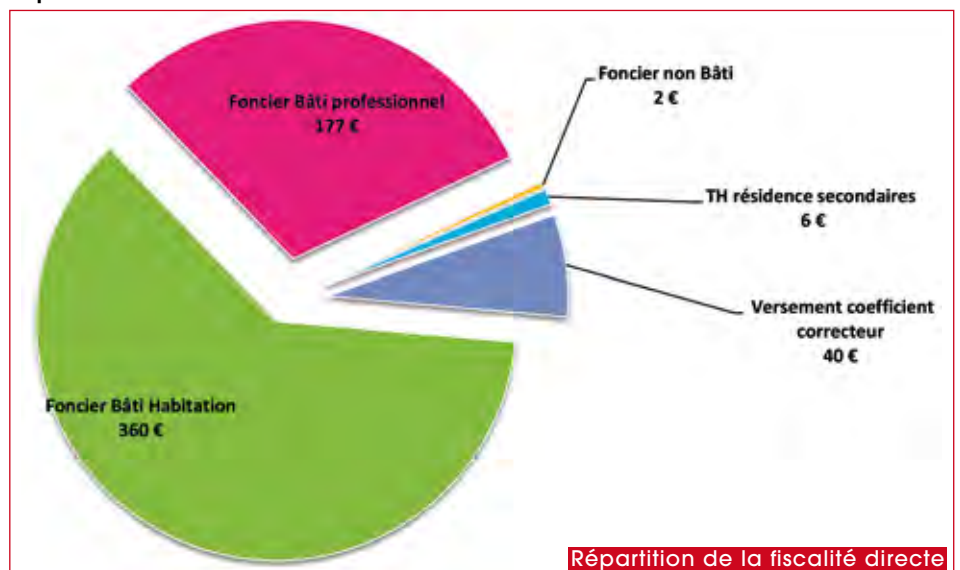
Chapitre 70 : les produits des services, du domaine et ventes diverses **2 498 681 €** (7,21% de la structure des recettes réelles de fonctionnement).
Ce poste enregistre essentiellement les participations des usagers pour les services de restauration scolaire, de loisirs, culturels, sociaux et péri scolaires, les redevances du domaine public et les droits de place. Ce poste est toujours difficile à appréhender avec certitude. Compte tenu de la crise sanitaire, il fait l'objet d'un suivi particulier tout au long de l'année afin qu'éventuellement une Décision Modificative soit proposée le moment venu.

Chapitre 73 : Impôts et taxes **24 892 582 €**
Cela représente 71,86 % des recettes réelles de fonctionnement, en évolution de 4,15% comparé à 2020. Il est de plusieurs natures :

- **La fiscalité directe**
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) ;
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.) ;
- Soit 15 106 230 €.**
- **La fiscalité reversée**
 - Attribution de compensation versée par l'Agglomération (CAPVM), **soit 7 089 589 €** ;
 - Fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), **1 100 000 €** ;
 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), **196 763 €.**

- **La fiscalité indirecte**
 - Taxe sur l'électricité **380 000 €** ;
 - Droits de mutation **1 000 000 €** ;
 - Droits de place et Taxe publicité **20 000 €.**

Répartition de la fiscalité directe



Chapitre 74 : Dotations, compensations, subventions et participations **6 739 190 €**
Elles représentent 19,45% des recettes réelles de fonctionnement, en diminution de 4,68 % comparé à 2020.

Les subventions et participations

Le montant attendu des subventions de fonctionnement est de **2 167 575 €**. Les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance, la petite enfance et la jeunesse, versées principalement par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et le Département de Seine-et-Marne. On y retrouve également le remboursement de la TVA acquittée pour les travaux d'entretien de la voirie et du patrimoine bâti.

Les Allocations compensatrices

Le montant notifié des allocations compensatrices s'élève à 169 615 €, soit 168 365 € pour les dégrèvements au titre du Foncier Bâti et 1 250 € au titre du Foncier non Bâti.

Les dotations de l'Etat

Pour la ville de Champs-sur-Marne, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) se compose de la Dotation Forfaitaire (D.F.), de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.).

- **Dotation Forfaitaire (D.F.) 3 352 000 €.**
- **La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) 1 050 000 €.**

Evolution dotation forfaitaire



Répartition de la fiscalité directe

Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante 152 433 €.

Ce poste enregistre principalement l'encaissement des locations immobilières, les droits de voirie, les remboursements de sinistres et les produits exceptionnels, et s'ajoute le remboursement des charges par les gardiens logés (eau/électricité/gaz/téléphone).

Vaccination des Seniors : un service Solidarité mobilisé !

Si pour de nombreux Français obtenir un rendez-vous de vaccination est un véritable parcours du combattant, les Seniors campésiens ont plus de chance grâce au formidable travail effectué par les agents du service Solidarité...

Conscient du désarroi de nombreux Campésiens qui ne parvenaient pas à obtenir de rendez-vous, le service municipal Solidarité s'est beaucoup investi ces dernières semaines afin de permettre aux plus de 75 ans, puis à partir du 27 mars aux plus de 70 ans de se faire vacciner. En collaborant notamment avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la préfecture de Seine-et-Marne, en créant également des liens avec les centres de vaccination voisins de Torcy, Noisy-le-Grand, Chelles, Pontault-



Madame Micheline Dal Farra,
conseillère municipale déléguée aux Seniors

Combault ou Lagny-sur-Marne afin d'obtenir un maximum de créneaux pour nos aînés campésiens...

Et le résultat est là, puisqu'à fin avril ce sont déjà 507 Campésiens qui ont pu être vaccinés par l'intermédiaire du CCAS. Nombre d'entre eux, ayant des difficultés à se déplacer, ont également pu bénéficier de l'accompagnement de nos agents municipaux qui sont allés les chercher à domicile pour les emmener dans les différents centres. Et ce n'est évidemment pas terminé, puisque des créneaux

continuent de se libérer... « Nous restons sur la brèche, nous en avons fait notre credo » se réjouit Moïse, en charge des personnes âgées au service Solidarité.

Vous êtes campésien(ne) de plus de 70 ans et vous n'arrivez pas à trouver de rendez-vous ? Vous l'aurez compris, il ne vous reste qu'à vous rapprocher du service Solidarité !

Renseignements :
service municipal Solidarité
01 64 73 48 30

Des vacances pour tous

Lorsque partir en vacances devient un luxe presque inaccessible, le service solidarité de la ville peut prendre le relais pour proposer aux familles campésiennes, en partenariat avec l'association « Les Vacances Solidaires », des séjours à prix exceptionnellement bas.

A partir de 75€ la semaine de location pour une famille de 6 personnes ou 128 € par personne pour une semaine en pension complète... Voilà les offres que peut proposer le service municipal solidarité, en partenariat avec l'association « Les Vacances Solidaires », grâce à des négociations avec des partenaires de tourisme : villages vacances, hôtels, gîtes, campings... Vacances d'une ou deux semaines, courts séjours ou sorties, mer, campagne, courts montagne, été comme hiver... tout est possible ! « *L'idée est de donner un coup de pouce aux Campésiens qui ne partent pas ou plus en vacances, afin de leur permettre de passer des moments de qualité en*

famille, de découvrir leurs proches différemment et d'emmagasiner de beaux souvenirs », explique Agnès, adjointe du service Solidarité.

Qui peut y avoir accès ?

Tous les Seniors campésiens peuvent en profiter sans condition, les familles quant à elles devront avoir un revenu inférieur à 2575 euros mensuels par foyer.

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'idée est avant tout de ne pas être fixé sur une destination, mais de s'adapter à l'offre proposée sur le site « Les Vacances Solidaires ». Une offre plutôt pléthorique, avec par exemple des séjours pour cet

été au Cap d'Agde (Hérault), Sables-d'Olonne (Vendée), Anglet (Pyrénées-Atlantiques), Soustons ou Tarnos (Landes), Super Besse (Puy-de-Dôme), Savines-le-Lac (Hautes-Alpes), Mauvezin (Gers), Saint-Cyprien ou Matemale (Pyrénées-Orientales), Kaysersberg (Haut-Rhin), Pleaux (Cantal)... et plein d'autres encore ! Une fois votre destination choisie, vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec le service solidarité, qui vous aidera à construire votre projet de vacances. Une fois par an maximum.

Informations :
service municipal solidarité
01 64 73 48 30
www.lesvacancesolidaires.org/



PORTAGE DES REPAS : LE PROJET AVANCE !

Après un retour très encourageant des Campésiens sur le projet de portage de repas à domicile pour les personnes âgées (à partir de 62 ans ou bénéficiaires de l'APA), la consultation des prestataires vient d'être lancée par le service solidarité pour étudier plus concrètement les propositions en termes de menus et de tarifs. En recherchant bien sûr des repas de qualité, faits maison et à prix accessible... Vous serez bien sûr informés dès la mise en place de l'opération.
Service municipal solidarité :
01 64 73 48 30

« Clean up challenge »... de nouveaux quartiers concernés !

Chaque dimanche, un collectif de Campésiens éco-citoyens mené par deux amis d'enfance, José Henriquez et Stéphane Chemirou, nettoie - avec le soutien de la ville - les rues de Champs-sur-Marne pour améliorer le cadre de vie des habitants. Une action qui s'étend aujourd'hui aux bords de Marne et au quartier de la Garenne...

« Quand on aime son quartier et sa ville, on en prend soin... ». Voici le leitmotiv de deux Campésiens, José Henriquez et Stéphane Chemirou, qui se sont connus enfants allée Claude Bernard dans le quartier du Nesles. Devenus adultes, ils se sont un peu éloignés jusqu'à ce que José regarde à la télévision un reportage sur les « Clean Up Challenge », défis de nettoyage organisés à Stains et à Marseille avec les jeunes des quartiers. Cela a été un déclic pour lui, il a aussitôt téléphoné à Stéphane, devenu gardien d'un immeuble de l'allée Xavier Bichat : cela l'intéresserait de le faire au Nesles ? José savait qu'avec Stéphane, la réponse serait obligatoirement positive. C'était parti, l'aventure des « Clean Up Challenge » campésiens commençait en juillet 2018, soutenue par la municipalité qui, par le biais de son service municipal citoyenneté, leur fournit pinces, sacs-poubelles, masques et gants...

Depuis, d'autres Campésiens bénévoles - dont Richard Oullé, Jane, Sarah et Soso Emileraux -, les ont rejoints pour nettoyer étés comme hivers les rues, parcs et étangs des quartiers du Nesles, de Pablo Picasso, du Bois de Grâce et des Deux Parcs. Munis de pinces, tous ramassent les bouteilles, mégots et autres déchets

sauvages dont ils remplissent plusieurs sacs-poubelles. Leur objectif est clair : améliorer leur lieu de vie - « quelques retouches sur notre tableau » selon Stéphane Chemirou -, tout en soutenant les agents municipaux qui malgré le confinement ont courageusement continué à assurer l'entretien de la ville. Leur idée est surtout de montrer l'exemple, afin de faire prendre conscience - surtout aux plus jeunes - que la propreté des rues, et par extension celle de la planète, sont l'affaire de tous...



Et l'on peut dire que leur détermination est payante, puisque de plus en plus de bénévoles de tous âges les retrouvent chaque dimanche, leur permettant ainsi d'étendre aujourd'hui leur action aux bords de Marne et au quartier de la Garenne. N'hésitez pas à les rejoindre, vous pourrez vous aérer tout en faisant un geste citoyen dans un esprit de solidarité, de respect et de convivialité !

RENDEZ-VOUS DU MOIS DE MAI, LE DIMANCHE À 14H :

- 9 mai : Nesles nord, RV lac de Carrefour
- 16 mai : Pablo Picasso, RV sur la place Pablo Picasso
- 23 mai : bois de Grâce, RV lac gymnase du Nesles
- 30 mai : quartier de la Garenne, RV terrain de football.

INFORMATIONS :

Facebook : Clean up Challenge 77420

Encombrants... ou déchetterie ?

Vous ne savez pas toujours quoi faire de vos déchets non ménagers ?

Voici un petit rappel pour ne plus vous trompez...

Du bon usage des encombrants

Collectés chaque 3^{ème} mardi du mois à partir de 5h, les encombrants permettent de faciliter la vie des habitants en venant chercher au pied de chez eux les objets lourds ou volumineux dont ils veulent se débarrasser. Mais attention, un tri doit être effectué, seul le gros mobilier peut être ramassé par les camions du Sietrem : armoires, chaises, tables, mobilier de jardin... Pour une grande partie des autres déchets, direction la déchetterie !

Horaires de dépôt dans la rue :

- de septembre à avril : à partir de 20h,
- de mai à août : à partir de 22h.

Renseignements :
service municipal citoyenneté
01 64 73 48 53

Déchetterie mode d'emploi

Non ramassés par les encombrants, de nombreux déchets doivent être impérativement portés à la déchetterie, gratuite et ouverte 7 jours/7 :

- déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages,
- déchets électroniques et électriques (DEEE) : électroménagers, ordinateur, télévision...,
- déchets ménagers spéciaux : peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols vides, produits phytosanitaires, radiographies, cartouches d'encre...,
- ferrailles et métaux non ferreux,
- gravats, baignoires, lavabos...,
- huiles de cuisson organiques, huiles minérales (moteurs...),

- piles,
 - pneumatiques VL (pneu et jante séparés),
 - textiles, vêtements.
- Attention, les batteries ne sont plus acceptées.

Déchetterie de Noisiel

Parc d'activité de la Mare Blanche
Rue de la Mare Blanche - 77186 Noisiel

- Gratuit - Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
- 1m³ maximum par jour
- Uniquement accessible aux particuliers, pas de véhicules de société

Renseignements et horaires :
www.sietrem.fr



ET SI VOUS PRATIQUÉZ LE COMPOSTAGE ?

Si vous avez un jardin ou un terrain, peut-être pouvez-vous penser à composter vos déchets, un geste éco-citoyen simple et naturel... Le principe en est simple : il s'agit de recycler les déchets bruns et verts de la maison et du jardin dans un composteur, ce qui vous permettra à la fois de réduire le volume de vos poubelles (de 30% environ) et de produire un fertilisant pour le sol 100% naturel.

Mais alors que mettre dans un composteur ? L'idée est d'assembler les contraires, c'est-à-dire les matières vertes, humides et riches en azote (épluchures de légumes et de fruits, tontes de gazon, feuilles fraîches, sachets de thé, restes de repas d'origine végétale) avec les matières brunes, dures et sèches riches en carbone (feuilles mortes, sciure de bois, boîtes à œufs, cartons bruns, rouleaux d'essuie-tout...). Tous ces éléments vont se dégrader grâce à l'action d'organismes décomposeurs (bactéries, champignons, insectes) pour produire le fameux compost.

Pour réserver votre composteur :
www.sietrem.fr

Le Sietrem finançant 62% de son prix d'achat, une participation de 20 € vous sera demandée lors du retrait du matériel.

ZAC Haute Maison/Hauts de Nesles : pour une ville unie

Intégrer la Cité Descartes dans sa ville, créer une coulée verte entre la gare et la Marne, relier les quartiers grâce à des franchissements et des espaces végétalisés, développer les mobilités douces comme le vélo ou la marche à pied... Voilà quelques uns des objectifs de l'urbanisation des deux ZAC, avec un mot d'ordre : l'approche frugale, une réflexion contemporaine et respectueuse de l'environnement.

Piloté par EpaMarne et confié à l'agence d'architecture et d'urbanisme Anyoji-Beltrando, ce projet de longue haleine est réfléchi pour valoriser l'existant, changer en douceur les habitudes et proposer des espaces simples et réversibles pour une meilleure adaptabilité dans le temps.

ZAC DE LA HAUTE MAISON

Créée en 1986, cette ZAC, qui s'est peu à peu développée dans la Cité Descartes, n'est pas encore totalement investie par l'ensemble des Campésiens. C'est pourquoi son nouvel aménagement visera principalement à créer du lien afin d'ouvrir ce quartier à tous les habitants.

Une cité Descartes plus accessible

Première étape de cette ouverture : une meilleure accessibilité grâce à la création de nouvelles liaisons piétonnes et à la valorisation des chemins du Bois de Grâce. Avec notamment la traversée Minefi, un chemin piéton à travers bois entre le parvis de la gare et la Cité Descartes...

Une offre accrue de logements étudiants

Ces derniers mois, trois nouvelles constructions de logements étudiants ont vu le jour : la résidence Nicolas Copernic

avenue Blaise Pascal gérée par Arpej, la résidence Kley Champs dans la tour en structure bois rue Galilée et la résidence FJT Frédéric Ozanam à l'angle de la rue Galilée et Blaise Pascal, gérée par les Apprentis d'Auteuil et ouverte également aux jeunes salariés, demandeurs d'emploi et apprentis en insertion sociale et professionnelle.

Un cœur de quartier fédérateur

Un lieu de vie va également être créé avec 1,7 ha d'espaces verts pour faire du sport et se divertir. Installation d'un café container et d'équipements sportifs, piétonnisation du boulevard Descartes entre la rue des Frères Lumière et le Bd Copernic, réfection du mail Ampère... Ce nouvel espace n'a pas fini d'évoluer !

Un centre aquatique éco-responsable

Si une raison peut pousser les Campésiens à venir à la Cité Descartes, ce sera bien le magnifique centre aquatique intercommunal en cours de construction sur un site de plus de 16 000 m² ! Intégré en bordure d'un site boisé protégé, chauffé par géothermie, il disposera de plusieurs bassins intérieurs et extérieurs, d'un espace bien-être avec jacuzzi, hammam et saunas, ainsi que d'un espace fitness/

musculature. Situé à l'angle de la rue de Galilée et de l'avenue Blaise-Pascal, il devrait ouvrir ses portes fin 2022 (cf article travaux page 20).

Une maison de santé pour tous les Campésiens

Essentielle dans cette région de désert médical, une importante maison de santé de quatre étages et demi va également être installée à proximité du centre aquatique, avec notamment un accueil d'urgence, un laboratoire d'analyses, des médecins généralistes, kinésithérapeutes, cardiologues, ophtalmologistes, ostéopathes... Une future adresse précieuse pour les habitants.

QU'EST-CE QU'UN CAFÉ CONTAINER ?

Illustrant parfaitement la notion d'approche frugale, le café container, bar mobile installé - comme son nom l'indique - dans un conteneur maritime, sera peu coûteux, rapide à installer et pourra être déplacé voire retiré en fonction de son succès et/ou de l'évolution du site. Plus qu'un simple endroit pour boire un verre, il se veut avant tout un lieu de rencontre et de détente pour tous les Campésiens.



ZAC LES HAUTS DE NESLES

Tout l'enjeu du développement de la ZAC Les Hauts de Nesles, créée pour l'arrivée du Grand Paris Express, est de parvenir à mêler de manière harmonieuse les différentes fonctions urbaines, avec une concentration d'activités économiques - bureaux et locaux commerciaux - autour de la gare (à l'articulation des deux ZAC) et la création d'un quartier résidentiel vers la Marne et le long de la RD199.

Nouveaux logements dans un écrin de verdure

Un important programme d'urbanisation est prévu de part et d'autre de la nouvelle promenade de la Marne, une coulée verte de 30m de large et 1 km de long qui mènera directement à la gare. L'idée étant que les habitants des nouvelles constructions puissent aller prendre leur train à pied dans un environnement agréable et végétalisé...

De nouveaux logements familiaux collectifs sont prévus au nord de la RD199. A ce jour, un permis de construire est en cours d'instruction, deux autres sont déjà délivrés dont un en PSLA (Prêt Social Location-Accession) et un programme mixte avec des logements privés et des logements sociaux locatifs.

Un « paysage comestible » avec jardins familiaux et verger

Réserves de biodiversité au cœur de la ville, les nouveaux jardins familiaux vont désormais former une trame verte en direction de la Marne. Le 13 mars dernier, les clés de 48 parcelles situées au sud de la sente des Cornouillers ont été remises à des familles campésiennes sans jardin, tandis que 32 nouvelles parcelles vont prochainement être créées sur le même modèle. Sans oublier l'installation de composteurs collectifs, de lieux de détente et d'un verger de 1000m² au nord des jardins familiaux...

Des jardins de pluie écologiques

Prenant place dans un projet plus global de gestion des eaux pluviales « zéro rejet », une succession de jardins de pluie ainsi que plusieurs strates paysagères vont être installées le long de la promenade de la Marne, avec un objectif : la gestion intégrée aux espaces paysagers des eaux de pluie pour éviter la création de coûteux réseaux souterrains. Les nouveaux bâtiments disposeront également de toits végétalisés, pour une meilleure gestion environnementale !

La RD199 et ses bretelles

Imposant, bétonné, l'échangeur proche de la RD199 représente une véritable coupure entre les quartiers. C'est pourquoi

PLAN VÉLO

Le plan vélo prend place dans le projet plus vaste du schéma cyclable coordonné par la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne. L'objectif à la Cité Descartes : connecter les bords de Marne et le Bois de Grâce aux autres pistes de la ville et de l'agglomération pour un aménagement cyclable continu : création d'une piste bidirectionnelle sur la voie bus du pont du Bois de Grâce, insertions de pistes sur le boulevard et le pont Copernic, bd Newton, rue Alfred Nobel ou au niveau de l'avenue Ampère...

l'espace va être totalement réaménagé, les ruptures physiques remplacées par des espaces végétalisés ou des pistes cyclables, les usages améliorés grâce à une piétonnisation accrue : regroupement des flux routiers sur la plateforme nord avec un abaissement de la vitesse à 50 km/h, réalisation d'un accès piétonnier avec deux escaliers en caillebotis métallique, élargissement des îlots plantés sur les voies fermées de la RD199 pour étendre les prairies et planter des arbustes...



Centre aquatique : les travaux avancent !

Attendu avec impatience par les habitants de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, le nouveau centre aquatique intercommunal se construit sous le regard de Maud Tallet et de son premier adjoint Daniel Guillaume. Une belle occasion de montrer l'avancement des travaux...

Un projet soucieux de l'environnement

Situé à la Cité Descartes, ce nouveau centre, qui s'étend sur un site d'environ 16480m², sera l'un des plus grands complexes aquatiques de la région. Le projet s'inscrit dans une démarche forte engagée par l'Agglo - en collaboration avec l'agence d'architectes Chabanne - en matière de développement durable.

Une attention particulière est ainsi accordée à la protection de la faune et de la flore environnantes. 100% des besoins de chaleur seront également couverts par un réseau de géothermie- énergie renouvelable et économique -, tandis que le système de filtration d'eau et la récupération de l'énergie des eaux vidangées permettront une moyenne de 45 litres consommés par baigneur au lieu des 90 litres habituels. Sans oublier la couverture nocturne du bassin olympique extérieur, qui réduira de moitié les consommations de maintien en température de l'eau...

Côté esthétique, le projet fait en sorte de se fondre de la manière la plus harmonieuse possible à la forêt environnante grâce à un bâtiment doté de larges ouvertures, profondément encastré dans le sol. La qualité et les teintes des matériaux ont également été choisies pour s'intégrer parfaitement à la nature, avec un revêtement minéral pierre, l'utilisation de bois et d'élégants jeux de contraste de blanc, beige et noir.

Bâtiment intérieur (5400m² de surface SDP) :

- une zone d'accueil ;
- 3 bassins en inox revêtu : un bassin de nage (6 couloirs de nage de 25m),

un bassin d'activités eau calme, un bassin d'activités eau agitée. Une patinoire complète les bassins inox ;

- vestiaires, sanitaires et douches ;
- espace santé avec hammam, jacuzzis, salles fitness et musculation/cardio.

Espace extérieur (2 892 m²) :

- un bassin nordique de nage (8 couloirs de nage de 50m) ;
- village finlandais avec des saunas ;
- jeux d'eau (Splashpad) ;
- solarium.

Sans oublier des annexes d'été d'environ 400m² avec vestiaires et sanitaires, un parvis, un solarium végétal et un parking...

Planning des travaux

Lors de la visite du 23 mars dernier, les travaux de gros-œuvre étaient bien entamés, avec la mise en place de premiers voiles au niveau du sous-sol technique. Pour cette partie gros œuvre, l'entreprise de construction Eiffage a prévu deux chefs de chantier pour plus d'efficacité. Ce qui permet - à ce jour - un planning de travaux respecté :



- **novembre 2020** : début des travaux de terrassement ;
- **janvier 2021** : fin des travaux de terrassement et début des travaux de gros œuvre ;
- **fin 2021-début 2022** : fin des travaux de gros œuvre et du clos-couvert ;
- **2022** : travaux du second œuvre (plomberie, ventilation, électricité, finitions extérieures et intérieures, etc) ;
- **fin 2022** : ouverture prévue du centre aquatique.



VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE

Dans un document, script d'une réunion téléphonique entre le vice-président de Pfizer et ses investisseurs, Franck A. D'Amelio révèle l'objectif de Pfizer d'atteindre un prix de 150 à 175 dollars la dose, lequel Fabien Roussel « interpelle » le Président de la République pour lui demander de faire la transparence sur le scandale de l'augmentation des prix du vaccin.

De nombreuses voix s'élèvent pour que le plus grand nombre de nos concitoyens et peuples du monde aient accès au vaccin, le plus rapidement possible. Il s'agit là du seul moyen de sauver des vies, retrouver une existence normale et empêcher l'arrivée de nouveaux variants.

Dans cette lutte mondiale, l'industrie pharmaceutique, qui a réussi l'exploit de trouver en peu de temps plusieurs vaccins, refuse aujourd'hui de lever les brevets qui protègent leur découverte, et empêche leur production partout où cela est possible. Leur but, et ils l'affirment dorénavant sans honte, est de réaliser des marges toujours plus importantes, scandaleuses, sur le dos des finances publiques et de notre Sécurité sociale. De nombreux pays du monde n'y ont toujours pas accès pour cette raison.

Dans un document délivré par des journalistes d'investigations américains, un script relatant les discussions entre les dirigeants de Pfizer et leurs investisseurs Morgan Stanley, Goldman Sachs, UBS et consorts, Albert BOURLA, PDG de Pfizer, et son directeur financier, Frank D'AMELIO, rassurent leur auditoire en leur garantissant « des marges importantes », « des opportunités économiques » et « des prix normaux pour un vaccin pouvant aller à 150 et 175 dollars la dose » !

C'est un véritable hold-up de notre Sécurité sociale, réalisé, comme tous les braquages, dans la plus grande discrétion, en toute opacité ! Pfizer déclare faire un geste en vendant la dose à 19 dollars actuellement, mais il annonce en même temps réaliser une marge de 25 % à 30 % sur ce vaccin !

CHAMPS À VENIR

Soutenir les commerçants de Champs sur Marne !

Plusieurs secteurs d'activités sont durement touchés par la crise. Beaucoup de commerces ont dû fermer le rideau ou se réinventer pour faire face à leur interdiction d'ouvrir, tandis que les grandes surfaces restent ouvertes.

Plusieurs actions ont été menées par les collectivités locales : l'exemption de certains impôts (droit d'occupation de l'espace publics par exemple) ou bien le versement d'aides directes dans le cadre du fonds de soutien départemental...

Mais comme nous l'avons dit lors du débat sur les orientations budgétaires, **la ville de Champs sur Marne pourrait être plus ambitieuse**, car le commerce de proximité nourrit la vie de quartier et permet aussi d'assurer une présence et un lien entre chacun.

Plusieurs villes se sont lancées dans la création de plateformes favorisant l'achat local et le « click and collect ». Pas Champs sur Marne.

Pourtant restaurateurs et commerçants se démènent pour maintenir leur activité et nous proposer de la vente à emporter.

A l'aube du déconfinement nous pourrions d'ores et déjà anticiper : réserver une place devant les restaurants (place de stationnement, emprise sur l'espace public...) pour leur permettre prochainement d'accueillir en sécurité leur clientèle en terrasse.

Plus globalement, penser une vraie politique commerciale sur l'ensemble de notre ville est une nécessité. Et comme nous l'avons dit lors de la campagne, il faudrait mettre en place un marché valorisant les circuits courts et avec une vraie exigence d'accessibilité prix pour que toutes les familles champésiennes puissent accéder à une alimentation de qualité.

Julie Gobert, Sébastien Maumont et Emilie Le Faucheu

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR CHAMPS

TEXTE NON PARVENU

CHAMPS TOUS ENSEMBLE

Les services numériques de la ville au service du citoyen

Le retard en matière de digitalisation des services de notre mairie n'est pas sans conséquences sur l'accès aux multiples démarches administratives. Dans une ville de plus de 25.000 habitants, pour obtenir une carte d'identité, un passeport, un extrait d'acte de naissance, ou autres pièces officielles, aucun accompagnement ni accès personnalisés ne sont présents sur le site de la mairie. Seuls des liens vous redirigent froidement vers le service public. Une multitude de fichiers statiques informatifs constituent le site internet. Il n'y a pas ou peu d'interactivité avec l'internaute. Démocratiser l'usage du numérique apporterait une valeur ajoutée à notre ville. La création de services numériques offrirait un renouveau pour répondre aux attentes des habitants.

La société d'aujourd'hui crée de nouvelles façons d'exister avec l'omniprésence de logiciels informatiques qui viennent en aide aux actions humaines. Nier cela, c'est refuser le progrès. Notre ville mérite de s'élever au-dessus des dogmes qui l'empêchent de s'épanouir. Une municipalité interactive rendrait la ville dynamique. La mairie est l'étendard d'une ville. Elle donne l'orientation stratégique de son économie locale. Les entreprises, viviers économiques, intègrent ces outils. Elles sont le bras digital d'une ville ouverte à leur venue.

Tendre vers le zéro papier est une des principales actions d'avenir, et le tout humain aidé par le tout numérique permettra à terme d'y arriver. Pour atteindre ces objectifs sociétaux, faisons de notre ville, la ville de demain, car le 21^{ème} siècle est celui du dépassement des conceptions archaïques.

Michel COLAS et toute son équipe.

Internet : www.reinventons-champs-ensemble.fr

Facebook : Réinventons Champs Ensemble

HORAIRESD'OUVERTUREMAIRIE

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45
- Permanence le samedi matin de 9h à 12h pour les services municipaux : affaires générales, éducation, régie.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit en mairie le mardi matin de 8h30 à 12h, sur rendez-vous, pris le vendredi au plus tard au 01 64 73 48 70

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 21 juin 2021
18h30

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet par affichage et site internet de la ville

www.ville-champssurmarne.fr

VACANCES D'ETE POUR LES 6-14 ANS : IL RESTE DES PLACES !

Difficile parfois de se projeter en cette période de flou, et pourtant l'été arrive à grands pas avec ses envies de vacances et de dépaysement. Comme chaque année, la municipalité propose aux enfants de 6 à 14 ans des séjours à prix préférentiels à la campagne, à la montagne ou à la mer avec des activités plus attrayantes les unes que les autres : poney, Zoo de la Flèche, sports aquatiques dans les Landes (places uniquement en août), équitation en Ariège... C'est le moment ou jamais d'inscrire votre enfant ! Pas d'inquiétude concernant les conditions sanitaires, en cas d'annulation par décision gouvernementale ou de l'organisme les avances seront intégralement remboursées. Tarifs en fonction de votre participation familiale.

Renseignements et inscriptions :

- pour les 6-11 ans : service Enfance, 01 64 73 48 50,
- pour les 11-14 ans : service Jeunesse, 01 64 73 48 55.

BIENVENUE À UN NOUVEAU COMMERÇANT : LA MAISON AUBE

Changement de propriétaire.

Jeune pâtissière souriante et passionnée, Anissa Lakehal vient de reprendre le 12 mars dernier la boulangerie-pâtisserie de la place de l'Ancien Marché. Dans cette nouvelle Maison Aube, elle ne propose que des pâtisseries et viennoiseries - à base de beurre AOP - faites maison. Un véritable engagement de sa part... Côté boulangerie, les pains spéciaux bios sont travaillés à partir de levain dur, plus digeste. Les spécialités à découvrir : la meule bio à la farine broyée à la meule de pierre, la meule aux céréales avec des graines torréfiées et le pain nordique à la farine de seigle et aux graines torréfiées.

Maison Aube

20, avenue de la Morelle, 77420 Champs-sur-Marne

Ouvert tous les jours de 7h à 19h, sauf les mardis et mercredis (jours de fermeture).

Tél : 01 75 73 53 17



ENLÈVEMENT D'ESSAIM GRATUIT

Jean-Pierre Matias, apiculteur à Noisy-le-Grand, vous débarrasse gratuitement des essaims d'abeilles installés dans vos jardins.

Tél : 06 02 27 33 63

DON DU SANG - MERCREDI 12 MAI

L'Établissement Français du Sang (EFS) organise une nouvelle collecte mobile le mercredi 12 mai de 15h à 20h à la salle Jean Effel, allée Pascal Dulphy.

Uniquement sur rendez-vous :

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Chaque donneur compte alors venez nombreux !

(Naissances)

Septembre 2020

Le 13 : Kaïm MOKKEDEM.

Décembre 2020

Le 6 : Nourou DAHALANE,

Le 8 : Jackson VITAL,

Le 26 : Ayleen NARCISSE,

Le 28 : Sébastien NEGRU,

Le 29 : Rajae LAIDOUNI,

Le 31 : Seyif-Ali KILIÇ.

Janvier 2021

Le 1^{er} : Lenalee RAMAHITSISON,

Le 2 : Tiyani TOROZOMBO, Rose SINBANDHIT,

Le 3 : Emily EGGENSCHWILER HUA,

Le 4 : Ayna BENDJEBBAR,

Le 5 : Ghaïth IZEMRANE, Sofia ATOUI,

Le 8 : Qassim KNIDIF,

Janvier suite

Le 13 : Lenny CHAZOT,

Le 16 : Kehlani KOON NGO,

Le 28 : Jennah SITA.

Février 2021

Le 2 : Lewis JACQUEMINET,

Le 18 : Aliya HARRAZI,

Le 21 : Gaïa CELESTE BASSIM,

Le 23 : Yaëlle JUBENOT, Asma AYED.

Mars 2021

Le 7 : Victoria NAMUR FREY,

Le 8 : Sonia TAZEROUT,

Le 10 : Aurore LETELLIER,

Le 13 : Lylwenn CAULAY DOS SANTOS,
Ilyan GHOBENTINI.



(Mariages)

Janvier 2021

Le 20 : Elodie JADOULE et Haïthem LAJILI.

Le 23 : Alexandra MASCHERIN et Albert-Larry BA.

Février 2021

Le 27 : Nadia BENBELKACEM et Tahar KHELIL.

Mars 2021

Le 6 : Julycia OUALEMBO MOUNTOU et
Milyo KIYAL MILHAUD.

Le 13 : Lazati SAIDOU et
Mohamed ABDOUL-WAHIDI.



Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE

BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. 01 64 73 48 48

Fax. 01 64 73 48 12

Mél : courrier@ville-champssurmarne.fr

www.ville-champssurmarne.fr

POLICE

• Bureau de Champs-sur-Marne

Rue Flandres-Dunkerque

Tél. 01 64 68 07 53

• Commissariat de Noisiel

Tél. 01 64 11 28 28

ENEDIS

Urgence 0 972 675 077

GRDF

Urgence 0 800 473 333

SERVICE DES EAUX - SFDE

ZI de Noisiel

Boîte Postale 49

9, rue de la Mare Blanche

77425 Marne la Vallée cedex 2

Tél. 01 60 37 26 10

Syndicat mixte d'enlèvement
et de traitement des résidus
ménagers (SIETREM)

Tél. 0 800 770 061

<http://www.sietrem.fr>

URGENCES

- SAMU : 15
- POLICE SECOURS : 17 ou 112
- POMPIERS : 18 ou 112
- SOS MÉDECINS 77 NORD :
0 825 33 36 15
- Hôpital de Jossigny :
01 61 10 61 10
- Centre Anti-Poison :
01 40 05 48 48
- Urgence dentaire :
08 92 23 11 28



VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE

*Le Maire de Champs-sur-Marne,
La Municipalité, Les Associations d'Anciens Combattants,*

informent la population de la tenue de la

**CÉRÉMONIE
COMMÉMORATIVE
DU 8 MAI 1945**

(reddition sans conditions de l'Allemagne nazie)

SAMEDI 8 MAI 2021

À 10h

à la Stèle du Souvenir

*En raison des restrictions sanitaires, la cérémonie
sera organisée avec un nombre restreint de participants.*

*Merci de signaler votre présence auprès
du service culturel municipal au 01 64 73 49 00.*